LES REPONSES APPORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE AUX AVIS DU PUBLIC

En application des articles R123-46-1 et L.121-15-1 du Code de l'Environnement R122-21, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis à disposition du public du 24 octobre au 22 novembre 2024. Cette période de consultation a été précédée par une annonce quinze jours avant en ligne et dans deux journaux locaux.

Le présent document a pour objet de répondre aux remarques émises par le public. Sur la période réglementaire des trente jours deux remarques ont été réceptionnées.

Numéro des avis	Résumé / Extrait de l'avis	Réponses
Avis n°1 – reçu le 24/10/2024	Le réseau autoroutier local APRR est-il concerné par le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Norge et Tille ?	Aucune fiche action ni mesure envisagée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Norge et Tille ne concerne le réseau autoroutier local APRR.
Avis n°2 – reçu le 19/11/2024	Dans le diagnostic environnemental, l'inventaire concernant la biodiversité est incomplet. Le site de la base de la plaine des Tilles de la commune d'Arc-sur-Tille, même s'il n'est pas encore inclu dans une ZNIEFF, constitue un espace d'intérêt majeur pour la biodiversité qu'il renferme ; les critères d'inscription en ZNIEFF type 1 sont réunis. De ce point de vue, cette vaste gravière est d'intérêt notable au niveau du département mais n'a jamais bénéficié de mesure de gestion favorable à la biodiversité en particulier pour son avifaune migratrice et hivernante ; la pression estivale considérable détruit toute potentialité d'accueil de la biodiversité. Afin d'alerter le gestionnaire de ce site sur l'intérêt majeur à préserver la biodiversité lors des décisions d'aménagement ou d'intervention de gestion, l'association locale "L'œil ouvert" a produit deux synthèses qui présentent de façon détaillée et précise les relevés scientifiques établis au cours des années 2013 et 2016. Ces documents ont été transmis à la mairie d'Arc-sur-Tille. Ces inventaires (joints à ce message), auxquels s'ajoutent des recommandations doivent trouver place dans le diagnostic des richesses naturels de la Communauté de Communes Norge et Tille et enrichir son projet de territoire. Des éléments complémentaires actualisés, mais pour le moment non publiés ou en cours de publication, peuvent contribuer à enrichir la connaissance de ce site qui doit bénéficier d'une mise en valeur pour sa biodiversité.	Cette zone n'avait pas été identifiée initialement, car elle ne fait actuellement l'objet d'aucun zonage de protection formel dédié à la biodiversité (type ZNIEFF). Cependant, conscient de son importance, nous avons intégré cet élément dans les préconisations environnementales de la fiche action NAT 4 : "Préserver et développer les espaces naturels du territoire" sous la forme suivante : Veiller à instaurer des mesures de gestion adaptées lors des décisions d'aménagement, en s'appuyant sur les inventaires existants et actualisés, afin de préserver la biodiversité remarquable de la base de loisirs de la plaine des Tilles.